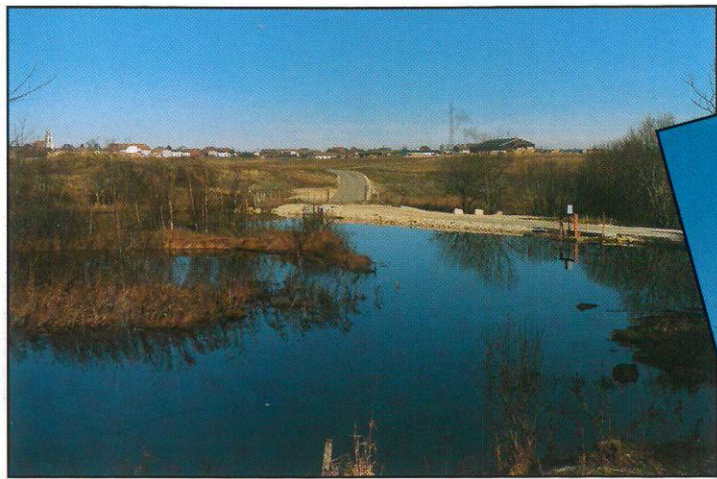


FRASNE

Notre Village



**BULLETIN
MUNICIPAL
N°14**

**Décembre
1994**



LE MOT DU MAIRE

C'est avec un réel plaisir que je profite de ce bulletin pour vous adresser tous mes voeux ainsi que ceux du Conseil Municipal pour la nouvelle année qui s'ouvre devant nous . Nous pensons surtout à une bonne santé à toute votre famille et que vous ne soyez pas touchés par les difficultés de la vie actuelle. Nous sommes conscients que ceux qui sont frappés par le chômage vivent les fêtes de fin d'année pas comme les autres. Nos pensées vont vers eux ainsi que vers tous les malades.

L'année 1995 verra le renouvellement des Conseils municipaux . Ce sera un moment important pour notre village comme bien d'autres en France.L'équipe municipale actuelle vous présentera le bilan de son action dans le prochain bulletin et certains de ses membres s'engageront pour de nouveaux projets ,d'autres pour des raisons diverses souhaitent mettre fin à leur action au sein du Conseil. Il sera toujours temps de faire le point dans les mois à venir. Il faut cependant savoir que le Conseil passera de 15 à 19 membres puisque nous sommes au-delà des 1500 habitants depuis le dernier recensement.

Mais ce bulletin garde pour objectif de faire le bilan de ce qui a été réalisé ces derniers mois et de vous informer sur les dossiers en cours. Plusieurs projets sont arrivés à leur terme cet automne:

- d'importants travaux routiers
- l'aménagement de la digue avale de l'étang Lucien
- la construction de l'usine Petite
- la ferme de Cessay pour la première tranche

mais il reste en chantier l'aménagement de la caserne des pompiers,un boulodrome couvert et surtout de pouvoir délibérer définitivement sur le POS. Vous trouverez à ce sujet dans les pages suivantes toutes les explications que vous attendez. Nous aurons enfin le plaisir de voir s'ouvrir ce que chacun appelle " la maison de retraite" dont la construction réalisée par le CONSEIL GENERAL sur un terrain mis à disposition par la commune, doit se terminer au mois de février prochain. Cet établissement est en réalité une **MAPAD: Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes**. Toutes les personnes intéressées par une éventuelle entrée peuvent faire parvenir leur demande à la mairie.

Je voudrais enfin profiter aussi de cet éditorial pour adresser mes plus vifs remerciements à ceux qui viennent de quitter des postes de responsabilité ,aussi bien chez **les Amis de la Musique** qu'à l'association **Familles rurales**

. Je souhaite que les changements intervenus soient à la fois synonymes de continuité et d'idées nouvelles.

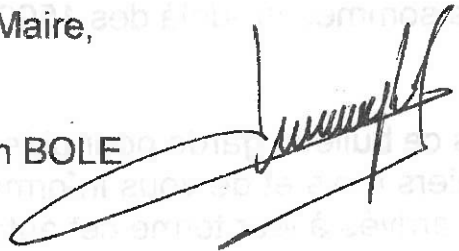
Mes remerciements vont aussi à M. Roland Brulport qui vient de mettre fin à ses responsabilités de chef de corps du Centre de secours de notre commune pour des raisons de santé. Les pompiers volontaires comme ceux du centre de Frasne ont une charge qui va bien au-delà du bénévolat et sur qui repose la sécurité des biens et des personnes. L'équipe dirigeante qui va se mettre en place pourra s'appuyer sur les acquis de ces dernières années et aura à gérer les nouveaux locaux en cours d'aménagement.

Jé souhaite que cela se passe dans la meilleure entente possible et je sais pouvoir compter sur leurs grandes compétences lorsqu'il s'agira de porter secours partout là où ils sont appelés.

Bonne lecture de ce bulletin et acceptez l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Votre Maire,

Lucien BOLE



LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

L'année 1994 aura encore été marquée par la réflexion au niveau du **Plan d'occupation des sols (POS)** et si plusieurs étapes ont été franchies ,il reste à ce jour à prendre les dernières décisions en tenant compte des résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée en septembre et octobre.

Avant de revenir sur les problèmes soulevés au niveau de cette enquête;il est bon je pense de vous rappeler que le **POS** est un document d'urbanisme qui régleme l'utilisation des sols compris dans le perimètre communal.Il poursuit principalement cinq objectifs:

1°) ORGANISER le développement urbain et notamment définir les futures implantations des constructions nouvelles et les infrastructures nécessaires : il s'agit des lotissements ou des zones artisanales et industrielles

2°) PROTEGER les espaces naturels en désignant ceux qui sont réservés à l'agriculture,à la forêt ,ou encore ceux qu'il faut protéger pour leurs qualités écologiques ou paysagères

3°) MAINTENIR le caractère de certains sites bâtis en fixant des réglementations sur la nature des constructions ,les modifications possibles

4°) RESERVER les emplacements nécessaires à la réalisation des futurs équipements publics,les voies nouvelles

5°) DEFINIR clairement les droits et les servitudes attachés à chaque parcelle de terrain dans le village et à l'extérieur.

Nous vous avons présenté dans le détail les différents points du règlement dans les numéros 10 et 11 du journal "**Frasne notre village**" et très régulièrement les comptes-rendus des délibérations du Conseil Municipal vous ont tenu informés de l'état d'avancement du dossier . Mais il est vrai que malgré cette transparence dans les études et la procédure beaucoup de personnes restent peu informées. C'est pour cette raison que le Conseil Municipal a organisé **une réunion publique le 20 septembre 1994** pour présenter l'ensemble du dossier.

C'est à partir de là que plusieurs habitants ont réagi sur le projet et en particulier sur les nouvelles zones **3NA** qui correspondent aux possibilités d'extension des zones artisanales et industrielles. Vous pourrez repérer ces zones sur la carte ci-jointe qui reproduit en partie le plan du POS.

Les personnes qui n'acceptaient pas ce plan ont pu lors de l'enquête publique manifester leur opposition ou nous faire part d'un certain nombres de remarques.

Le commissaire enquêteur a consigné tous ces éléments dans un important rapport et c'est ce rapport qui est actuellement pris en compte comme base de travail pour essayer d'améliorer ce qui peut l'être,avant que le Conseil Municipal délibère définitivement sur le dossier et le transmette au Préfet.

Les zones 3NA ont donc fait l'objet d'un nombre important d'observations .Elles se décomposent:

- en un groupe de lettres envoyées par les habitants des lotissements sous forme d'un texte unique avec des compléments pour certaines.
- une pétition avec 43 signatures
- des observations présentées par les associations de protection de la nature.
- enfin des observations favorables à la création des zones 3NA

Les opposants font valoir que **le projet d'une aussi grande envergure porte atteinte à l'esthétique de notre village ,les nuisances qui peuvent en découler ,sans compter la détérioration d'un site .**

Les associations de protection de la nature mettent en avant les dispositions existantes pour la protection des zones en cause : site classé, zone ND ,le dossier de protection de la vallée du Drugeon ou encore les ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique)

Après avoir pris connaissance de toutes ces réactions ,le Conseil Municipal a reconnu :
- que certaines limites de zones étaient à modifier surtout lorsqu'elles sont trop proches des habitations

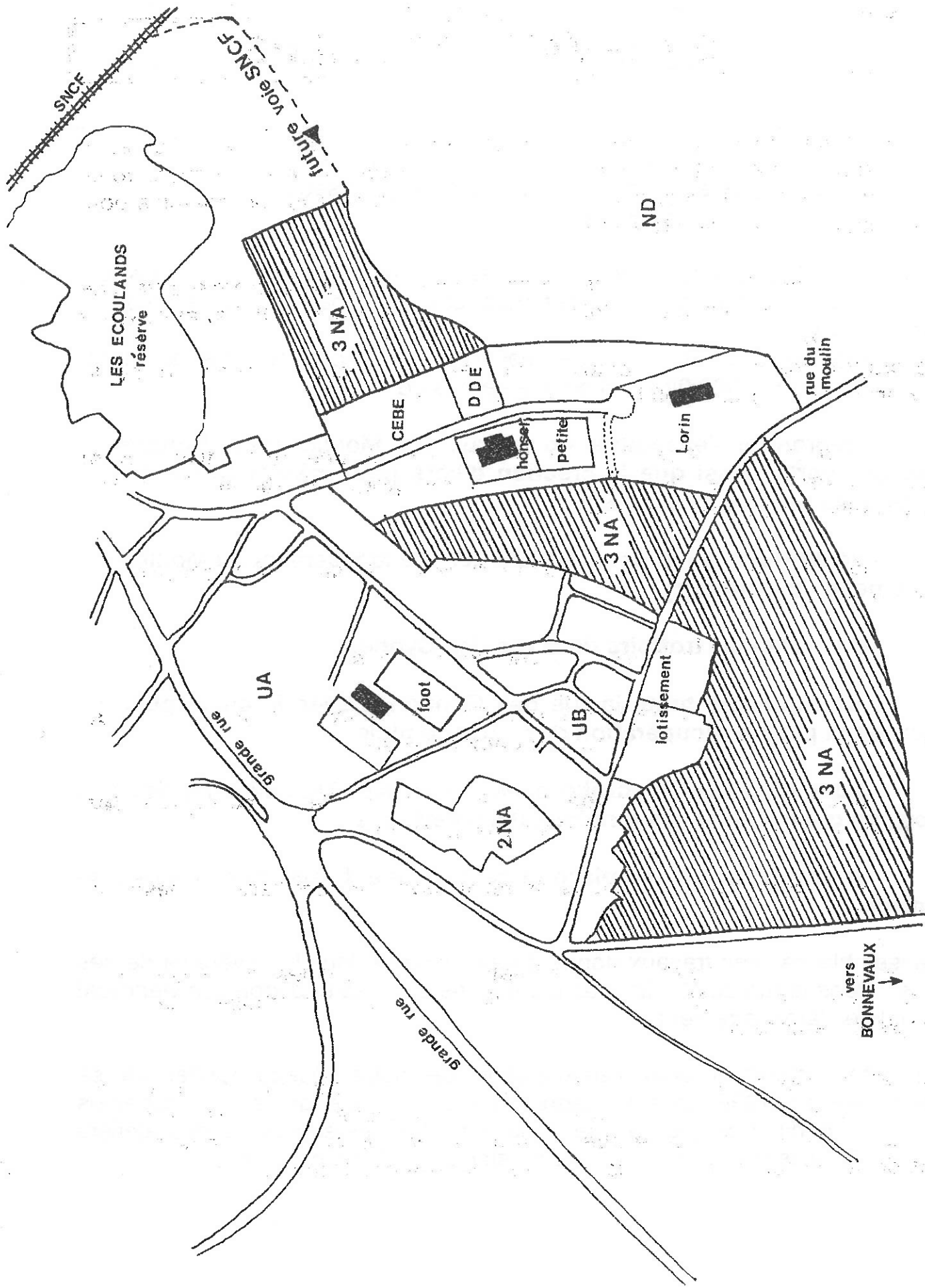
- qu'il fallait mettre en place des cahiers des charges précis pour règlementer les types d'activités et de constructions

Par contre le Conseil ne veut pas abandonner la possibilité de créer une zone derrière l'usine CEBE et la DDE pour l'implantation d'usines plus importantes avec possibilité d'un raccordement à la voie ferrée.

Pour rassurer les habitants et argumenter ses décisions ,le conseil conduit des consultations afin de mettre en place un cahier des charges des zones 3NA et pour obtenir des assurances quant à la faisabilité pour l'implantation d'une voie ferrée.

Dès que ces nouvelles études donneront des premières pistes ,les personnes intéressées seront réunies en mairie pour recueillir leurs avis et leurs remarques.

Le POS va définir les orientations générales pour les dix prochaines années. La politique du conseil pour favoriser la création d'emplois nouveaux passe par la maîtrise des terrains à travers leur classement au niveau du POS.



LES TRAVAUX ROUTIERS

Cet automne nous avons terminé le deuxième programme de restauration des chemins ruraux et des chemins de l'Association foncière. Au cours de ce mandat nous avons ainsi retenu l'ensemble de ce réseau de chemins pour une dépense totale de **715 634 F**.

Quant aux rues du village , nous avons engagé en 1994 la première tranche des travaux pour terminer certaines rues , construire des trottoirs , et pose de tapis d'enrobé.

Ce programme dont le décompte final n'est pas encore terminé , se monte aux environs de **1 000 000 F**. Il nous a permis de :

- reprendre l'ensemble de la rue du Moulin avec trottoirs et espaces verts ainsi que la création d'ilôts pour ralentir la circulation dans cette rue très fréquentée.

- de terminer la rue des Sorbiers dans le lotissement du Moulin avec pose de caniveaux

- d'enrober les trottoirs de la rue des Cygnes

- de reprendre toute la rue des Gentianes avec là aussi pose de caniveaux pour la récupération des eaux de pluie

- pose d'un tapis d'enrobé dans la rue des Cités avec reprise des trottoirs qui n'étaient pas terminés dans cette rue

- aménagement d'une place de retournement vers l'ancien passage à niveau

L'ensemble des ces travaux donnent satisfaction à tous les riverains de ces rues . Dans la rue du Moulin , des plantations d'arbres et d'arbustes viendront compléter l'aménagement.

Cet effort important pour l'amélioration de notre réseau routier va se poursuivre en 1995 dans le cadre d'un programme qui a fixé certaines priorités : parking de l'église , rue de la gare vers les écoles , rue des ateliers près de la maison de retraite , la rue du stade , rue des Contours

NOS FORÊTS

En 1986, lors de la présentation du plan de gestion par l'O. N. F., il s'est avéré que notre forêt présentait un déficit dans certaines classes d'âge et que nous avions un pourcentage élevé de gros bois. La demande en gros diamètre accusant une forte chute, l'O. N. F. établit un programme en tenant compte de ces différents éléments avec une possibilité de prélèvement légèrement supérieure à la croissance de nos forêts.

Dans le souci de conserver le «capital bois», pour les années à venir, le Conseil Municipal décida d'acheter une ou plusieurs parcelles de bois pour rééquilibrer l'histogramme des classes d'âge et pour maintenir, en augmentant nos surfaces boisées, les possibilités d'exploitation futures.

L'acquisition d'une parcelle dans le bois de Vernon n'ayant pu aboutir, la Commission des Bois rechercha une opportunité aux alentours de Frasne.

Une possibilité nous a été offerte sur le territoire de la Commune de Bouverans ; en effet une parcelle d'avenir au lieudit «Le Laveron», d'une contenance de 5 ha 23 a 41 ca, était mise en vente par M. et Mme Mollard et M. et Mme LAFFARE habitant à MANDUEL.

Après une première visite de la Commission avec l'O. N. F., il fut décidé de demander à l'O. N. F. de procéder à l'inventaire ainsi qu'à l'estimation. Le rapport d'expertise fit ressortir l'intérêt de cette acquisition d'autant plus que le prix donné par l'O. N. F. concordait avec la somme demandée par les vendeurs.

Deux visites sur le terrain furent organisées et le Conseil Municipal donna le feu vert pour cet achat, pour un montant de 560 000 F, compte tenu de la qualité du peuplement, de son exposition, de son accès facile, desservi par deux trains, et bien délimité.

Le financement de cette parcelle se fera par les fonds dégagés par le dépassement de nos possibilités de ces dernières années.

Un dossier de subvention a été monté par les services de l'O. N. F. auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Pour les personnes intéressées qui voudraient connaître cette nouvelle propriété de FRASNE, une visite des lieux pourrait être organisée dès le printemps.

Vente de Bois 1994

Vente du 26 avril

| | | | |
|-----------|-------------|---------------|-----------------------|
| Parcelles | | | |
| 17 | Lot 1161 | CHAUVIN | 65 000 F 211 M3 |
| Chablis | Lot 1039 | MONNET | 39 000 F 180 M3 |
| 40 | Lot 1040 | LORIN | 22 000 F 78 M3 |
| Chablis | Lot 1041 | CHAUVIN | 78 000 F 311 M3 |
| 8 | Lot 1159 | DUCRET | 63 000 F 368 M3 |
| 36 | Lot 1160 | CALVI | 33 120 F 218 M3 |
| | TOTAL | | 300 120 F |

Vente du 23 juin

| | | | |
|----|----------------|---------------|------------------------|
| 32 | Article 943075 | BROSSARD | 385 000 F 895 M3 |
| 6 | Article 943191 | CALVI | 138 000 F 511 M3 |
| 19 | Article 943192 | CHEVEAUX | 136 000 F 350 M3 |
| 29 | Article 943074 | LORIN | 280 000 F 575 M3 |
| | TOTAL | | 939 000 F |

Vente du 13 septembre

| | | | |
|----|----------------|---------------|------------------------|
| 29 | Article 944097 | BROSSARD | 445 000 F 950 M3 |
|----|----------------|---------------|------------------------|

Vente du 8 novembre

| | | | |
|------------------|----------------|------------------|-----------------------|
| Chablis façonnés | Article 947239 | BESCHET | 77 000 F 190 M3 |
| 23 | Article 940791 | JURA FORÊT | 1 400 F |
| | TOTAL | | 78 400 F |

TOTAL GÉNÉRAL 1 762 520 F

VENTES ACCESSOIRES

| | |
|----------------------------|-----------------|
| Entre habitants 1993 | 8 987 F |
| CHEVEAUX | 3 704 F |
| RAMBOZ | 1 632 F |
| LORIN | 16 988 F |
| PETITE | 12 540 F |
| CHAUVIN | 648 F |
| TOTAL | 44 499 F |

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PLATEAU DE FRASNE

Le SIVOM du plateau de Frasne qui a été créé en 1974 vient de changer de nom et de statuts. Il s'appelle désormais : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PLATEAU DE FRASNE.

Cette transformation est devenue nécessaire compte-tenu des nouvelles compétences exercées par le syndicat et plus particulièrement celles qui concernent

- l'environnement avec le programme de la vallée du Drugeon
- l'assainissement des communes

Dans ce nouveau syndicat ,les communes ont choisi les compétences qu'elles laissaient. Voici la répartition des communes dans les compétences:

A) DOMAINE EDUCATIF:

Regroupement pédagogique intercommunal: pour BULLE BANNANS LA RIVIERE DRUGEON BOUVERANS et DOMPIERRE

Collège pour BANNANS. BULLE. BONNEVAUX. BOUJAILLES. BOUVERANS. DOMPIERRE. COURVIERES. LA RIVIERE DRUGEON. LEVIER. ARC SOUS MONTENOT. VILLERS SOUS CHALAMONT . VILLENEUVE D'AMONT. CHAPELLE D'HUIN et FRASNE

B) DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Ordures ménagères (collecte et traitement) pour BANNANS+BONNEVAUX+BOUJAILLES+BOUVERANS+BULLE+DOMPIERRE+COURVIERES+FRASNE et LA RIVIERE DRUGEON

Vallée du Drugeon : protection et gestion des espaces naturels sensibles pour BANNANS+BONNEVAUX+BOUVERANS+BULLE+DOMPIERRE+CHAFFOIS+FRASNE+LES GRANGES NARBOZ+ LA RIVIERE DRUGEON et VAUX ET CHANTEGRUE

Assainissement pour BANNANS +BONNEVAUX+BOUVERANS+BULLE+DOMPIERRE+FRASNE et LA RIVIERE DRUGEON

C) DOMAINE DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Gendarmerie pour BANNANS+BONNEVAUX+BOUJAILLES+BOUVERANS+ BULLE+ DOMPIERRE+COURVIERES+ FRASNE+ LA RIVIERE DRUGEON+VAUX ET CHANTEGRUE et SAINTE COLOMBE

D) DOMAINE DU TOURISME

Ski de fond pour BANNANS+ BOUJAILLES+ BOUVERANS+ BULLE+ DOMPIERRE+ COURVIERES+ FRASNE et LA RIVIERE DRUGEON

Concernant le programme pour la vallée du Drugeon vous êtes informés régulièrement grâce à l'important travail de la commission information qui prépare **La lettre du Drugeon**. Par contre nous vous devons des explications sur un autre dossier qui nous mobilise beaucoup, à savoir l'assainissement

ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE VALLEE DU DRUGEON

Dans le bassin du Drugeon, les communes de CHAFFOIS + GRANGES NARBOZ + HOUTAUD+ VUILLECIN + DOMMARTIN et DOUBS sont raccordées pour les eaux usées sur la station d'épuration de Pontarlier qui est en réalité située sur la commune de Doubs.

La commune de FRASNE quant à elle possède une station, qui a été une des toutes premières du Département du Doubs à l'époque. Aujourd'hui elle ne répond plus aux besoins pour diverses raisons:

- elle ne fonctionne pas l'hiver faute d'être couverte
- elle ne peut traiter correctement du fait de l'arrivée d'une trop grande quantité d'eaux parasites (eaux de certaines sources et eaux de pluie qui arrivent dans le réseau)
- elle ne traite que les matières organiques. Pas de traitement pour l'azote et le phosphore qui sont deux produits qui ont des actions néfastes sur les rivières lorsqu'ils sont en quantité.

Les projets:

Le syndicat a donc chargé la DDA de conduire une étude et de proposer plusieurs solutions. Actuellement celle qui est retenue consiste:

- à prévoir une station d'épuration en aval de la RIVIERE DRUGEON pour les cinq communes de BONNEVAUX, BOUVERANS, DOMPIERRE, FRASNE et LA RIVIERE DRUGEON
- de réunir ces cinq communes par des collecteurs intercommunaux et des pompages pour envoyer les eaux usées sur la station
- les communes de BULLE et BANNANS pourraient être raccordées sur la station privée de la Coopérative de BANNANS
- VAUX ET CHANTEGRUE serait raccordée sur le collecteur du Lac Saint Point
- Reste à trouver la solution pour SAINTE COLOMBE

La solution retenue est estimée à 16 035 000 F H.T. dont:

- 8 200 000 F pour la station d'épuration
- 7 835 000 F pour les collecteurs intercommunaux et les pompages

Ces travaux seront subventionnés à 80% dont:

- 50% par le Conseil Général du Doubs
- 30% par l'Agence de l'eau

Compte tenu de ces aides, le coût de l'investissement reste supportable par les communes, mais il faudra y ajouter le coût de fonctionnement (station plus les différents postes de pompage) ce qui a pour conséquence de presque doubler le coût de revient par commune. Voici comment est prévue la répartition:

| Communes | E.H. | Pourcentages % | Part Annuités | Part Exploitation |
|------------|------|----------------|---------------|-------------------|
| LA RIVIERE | 1850 | 29.60 | 99 870 | 105 080 |
| BOUVERANS | 650 | 10.40 | 35 090 | 36 920 |
| DOMPIERRE | 250 | 4.00 | 13 496 | 14 200 |
| FRASNE | 3100 | 49.60 | 167 350 | 176 080 |
| BONNEVAUX | 400 | 6.40 | 21 594 | 22 720 |
| TOTAL | 6250 | 100 | 337 400 | 355 000 |

Dans ce tableau figure une colonne E.H. Cela veut dire : **Equivalent Habitant**. Pour le calcul il faut en plus des habitants prendre en compte les industries agro-alimentaires comme les fromageries et la conserverie d'escargots.

Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte des travaux nécessaires sur les réseaux internes des villages. Mais pour FRASNE cela fait déjà une dépense prévisible de **343 430 F par an**

Si les élus sont conscients de la nécessité d'assainir nos communes, ils restent très inquiets quant aux repercussions financières et sur le montant des taxes qu'ils seront amenés à voter pour équilibrer le coût de ce service.

Nous aurons encore l'occasion de revenir sur ce projet qui doit bien sûr se réaliser sur plusieurs années.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Le C. C. A. S. est composé de quatre membres du Conseil Municipal plus deux suppléants ainsi que quatre membres hors conseil plus deux suppléants.

La Commission se réunit régulièrement afin de délibérer sur différents dossiers et demandes de prestations. Elle prend également connaissance des dossiers examinés en commission locale de coordination (C. L. C.) et en commissions d'admission (C.A.) auxquelles participe la Présidente ou sa remplaçante, ces deux dernières commissions ayant lieu à Pontarlier (35 dossiers environ ont été examinés cette année).

Le C. C. A. S., souvent en collaboration avec les travailleurs sociaux (assistantes sociales, conseillères Caisse d'Allocations Familiales, Services des Tutelles...) essaie de résoudre, dans la mesure du possible, chaque type de problème que ce soit de logement, d'insertion ou autres, mais effectue aussi un travail considérable en ce qui concerne les dossiers de demandes de prestations d'aide sociale relevant du service départemental tels que :

| | |
|---------------------------------------|----|
| - aide médicale à domicile | 0 |
| - aide médicale hospitalière | 3 |
| - aide ménagère | 0 |
| - assurance personnelle | 1 |
| - assurance R. M. I. | 1 |
| - carte santé | 13 |
| - aide aux malades mentaux | 1 |
| - placement de personnes âgées | 6 |
| - placement de personnes infirmes ... | 2 |
| - allocation compensatrice | 11 |

Ces bénéficiaires d'aide sociale sont retenus pour la contribution départementale de la Commune. Ainsi, la quote-part de la Commune pour l'année 93 s'élève à 190 722 F

Le C. C. A. S. conseille à toute personne qui ne possède pas de mutuelle de s'y affilier impérativement car, lors d'une hospitalisation, la prise en charge d'aide sociale du ticket modérateur et du forfait journalier n'est pas automatique ; elle est très souvent refusée par la D. I. F. S. (Direction de la Vie Familiale et Sociale) et reste malheureusement à la charge de l'intéressé.

Malgré l'engagement de tous les membres du C. C. A. S., il n'est pas toujours possible de trouver des solutions à tous les problèmes. Il est difficile de fixer des limites dans notre intervention qui se fait par exemple avec :

- des secours d'urgence en argent
- des bons de nourriture
- des annulations de dettes (eau, ordures ménagères...)

Nous constatons que certaines familles en difficulté font beaucoup d'effort alors que d'autres attendent trop de la collectivité.

Le C. C. A. S. a le devoir de faire un peu le tri des situations pour retenir celles qui méritent vraiment une aide.

ETANG LUCIEN

Il était devenu impératif de restaurer les ouvrages de l'étang Lucien afin de pouvoir maintenir un niveau d'eau suffisant pour la faune et la flore dont la valeur est largement reconnue.

Pour cela une étude a été confiée à un bureau d'étude :le CPRE . Son rapport montrait l'intérêt qu'il y avait à sauvegarder ce milieu naturel unique ,abritant plusieurs espèces rares au niveau des plantes en plus des nombreux oiseaux migrateurs .

Les aménagements retenus consistaient à surélever la digue avale et la rendre étanche. La DDA a été chargée de l'étude technique . Au moment de l'ouverture des appels d'offres à l'automne 93 nous n'avons pas pu adjudger les travaux puisqu'il y avait un dépassement trop important . Il a fallu engager des négociations avec les entreprises et finalement le conseil a décidé d'attribuer ce chantier à l'entreprise CUENOT de Levier.

Mais avant de pouvoir commencer les travaux ,il a été nécessaire de régler plusieurs problèmes administratifs.Le montant du devis était de 450 000 F TTC. Nous avons obtenu une subvention du Conseil Général pour 122 357 F et une subvention du Conseil Supérieur de la Pêche de 90 000 F.

Les travaux ont été réalisés avec beaucoup d'attention et de compétence par l'entreprise et aujourd'hui tous les problèmes sont réglés. L'étang Lucien a retrouvé son niveau d'eau et plusieurs centaines de kilos de poissons ont été remis à la suite de la pêche électrique de l'étang des Moulins.

Le coût définitif est le suivant:

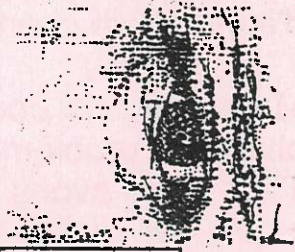
| | |
|--|--------------|
| - montant des travaux | 450 269.65 F |
| - montant des honoraires DDA..... | 24 857.31 F |
| soit un total de 475 126.96 F TTC | |
| TVA | 74 214.00 F |
| - reste à financer : 400 911.31 F | |
| - reste à la charge de la commune après déduction des 212 357 F de subventions = 188 554.31 F | |

Nous souhaitons maintenant de bonnes parties de pêche à tous les amateurs du village et pour tous les touristes qui aiment cette activité.

N'attendez pas le point de non-retour de votre projet pour vous poser des questions.

Avant de vous engager, consultez-nous. Nous sommes là pour vous aider à :

- faire le choix d'un terrain,
- établir un programme précis,
- choisir une implantation,
- définir des orientations en matière d'architecture, de matériaux de construction,
- vous orienter parmi les professionnels du bâtiment,
- résoudre vos problèmes techniques,
- vous renseigner sur les démarches administratives, et sur toutes les questions que vous vous posez dans votre rôle de maître d'ouvrage.



C O N S E I L
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET D'ENVIRONNEMENT
D U D O U B S

PARTICULIERS

PERMANENCES
Tous les 1er mercredis
de chaque mois
à partir du 1.02.95
à la mairie de Frasne
de 11h à 12h30
par Monsieur MARTIN
architecte DPLG

VOUS VOULEZ
CONSTRUIRE OU RENOVER ?

UN ARCHITECTE
A VOTRE DISPOSITION

CENTRE DE SECOURS

Pour l'année 1994, le Centre de Secours de Frasne a effectué 171 interventions se décomposant comme suit :

* 65 V.S.A.B. Transports d'urgence, maladies cardiaques et autres, chutes sur la voie publique ou à domicile, accidents de sport, etc...

* 11 V.S.A.B. Accidents du travail

* 6 V.S.A.B. Victimes décédées, transportées à la morgue ou laissées à domicile (sauf A.V.P.)

* 22 V.S.A.B. Accidents de la circulation (A.V.P.): 22 blessés légers
14 blessés graves
2 décédés.

* 4 gros incendies

* 12 débuts d'incendie

* 19 Feux de cheminée

* 4 Feux de friches et plantations

* 2 feux de véhicules

* 11 sorties pour animaux (guêpes et autres)

* 12 sorties diverses (tempêtes, alerte à la bombe, etc...)

* 3 sorties sans intervention

Ceci représentant un total de
3 614 heures d'intervention

Si l'on ajoute à cela les heures de manoeuvres et d'instruction, les cours aux Jeunes Sapeurs, l'entretien du matériel et toute la vie associative du Corps (choucroute, tournoi de foot, Sainte Barbe, Arbre de Noël, etc...), vous pouvez vous rendre compte que vos pompiers sont bien occupés et vous comprendrez aisément que pour la plupart d'entre nous, le fait d'être pompier volontaire est vraiment une double vie ; ceci ne pourrait se faire sans l'appui et le soutien de nos familles et de vous tous.

Cette année 1994 aura été pleine d'évènements pour les pompiers :

- Plus de 2 mois passées pour les effets spéciaux lors du tournage des deux télé-films « *Le Sang du Chasseur* » et « *L'honneur des grandes neiges* ». Beaucoup d'heures passées et beaucoup de disponibilité de la part des pompiers. Mais en retour une très belle aventure et la connaissance d'un milieu méconnu mais très enrichissant.

- Le 1er octobre, l'arrivée tant attendue des appels sélectifs « *Bips* ». Après une période de mise en place et d'adaptation, aujourd'hui la sirène ne sonne l'appel général que pour les grosses interventions.

- Début des travaux pour l'extension des locaux du Centre de Secours. Après bien des projets, nous nous réjouissons de la dernière solution qui permet aux pompiers de récupérer l'ensemble du bâtiment. La toiture étant terminée, les travaux vont pouvoir se poursuivre.

- La démission du Sous-Lieutenant BRULPORT Roland Chef de Corps, pour raison de santé.

Roland nous a fait part de sa décision de ne plus continuer ; nous la respectons tout en la regrettant et nous le remercions pour ses compétences et ces années passées avec nous à la tête de Corps.

Pour assurer la relève, trois d'entre nous vont partir en stage afin d'obtenir le grade de Sous-Lieutenant, à savoir : FUTIN René, POULLIN Emmanuel, COMTE François.
Souhaitons leur de réussir.

Un mot sur la section « Jeunes Sapeurs » :

Depuis le mois de septembre, date de la rentrée, 18 jeunes sapeurs de Frasne et des environs se retrouvent le samedi afin d'acquérir toutes les connaissances pour devenir Sapeur Pompier.

L'effectif se compose de : 10 jeunes de Frasne, 2 de Bulle, 3 de la Rivière Dugeon, 2 de Boujailles, 1 de Froidefontaine.

Il faut savoir qu'à ce jour, toute la jeunesse du Centre de Secours sort directement de l'association Jeunes Sapeurs Pompiers et représente 1/3 de l'effectif.

Le Centre de Secours est toujours à la recherche de personnel (féminin ou masculin) pour renforcer son effectif.

Si vous avez le sens du devoir, envie de vous rendre utile et d'être au service de la population, venez vous joindre à nous.

Pour tout renseignement,
M. François COMTE ou M. René FUTIN
se fera un plaisir de vous donner
les informations nécessaires.

❄ **BONNE ANNÉE À TOUS** ❄



**LES RUES
DE FRASNE**

**LES NOMS DE RUES
LIES A UNE CONSTRUCTION**

RUE DU LHOTAUD

RUE DU MOULIN

Il paraît difficile de dissocier les noms de ces rues puisqu'elles se rapportent toutes deux aux anciens moulins de Frasne.

La présence d'étangs et de cours d'eau a favorisé très tôt l'installation de moulins sur le territoire de Frasne. Dès 1237, un moulin y est signalé : le *Moulin de Cheriau* (écrit aussi *Chierel*, *Chirel*, *Cherel*, *Cheriaul*, etc.). Cette appellation durera jusqu'au XVI^e siècle ; le dernier document le nommant ainsi date de 1538.

Au siècle suivant, il sera appelé le *Moulin du Mitan* ou du *Milieu* parce qu'il était situé entre les deux autres moulins de Frasne.

Sur la carte de Cassini, levée entre 1757 et 1759 et publiée en 1762, il deviendra le *Moulin de l'Houtaud* puis, plus tard et par agglutination, le *Moulin de Lotaud*. Ce moulin sera détruit par un incendie le 31 décembre 1973.

Un autre moulin, dit le *Moulin Vieux* ("*Vetus Molendinum*"), est mentionné seulement dans trois actes des années 1261 et 1262. Comme d'après ces actes l'abbaye de Mont-Sainte-Marie en acquiert la propriété, ce ne peut être que le *Moulin de Parois*, cité dès 1279 avec celui de *Chirel* comme appartenant tous

deux aux religieux de l'abbaye.

Le *Moulin de Parois*, qui fut anéanti par un incendie en 1869, était établi le long du Noirbief un peu plus en aval du *Moulin de Cheriau* (ou du *Lotaud*). La toponymie en a gardé la trace avec le *Pont de Parois*.

Un *Moulin Vieux* implique l'existence d'un *Moulin Neuf* : les traces de ce dernier apparaissent en 1277 et se perdent en 1307. Ce *Moulin Neuf* avait été construit entre le *Moulin de Parois* et le *Moulin de Cheriau* (ou du *Lotaud*), probablement vers le chemin sur lequel a été édifiée la digue du troisième étang de Frasne, *"l'Etang des Moulins"* (*"in Molendino dicto Novo site prope villam de Fresne inter molendina dictorum religiosorum de Cherel et de Paroy"* = au Moulin dit Neuf situé près du village de Frasne entre les moulins desdits religieux de Cherel et de Paroy).

Au XVI^e siècle Frasne connaît son second *Moulin Neuf*. Ce moulin fut construit en 1509 vers la chaussée de l'étang de Frasne (le grand étang) sur l'initiative de Philiberte de Luxembourg. Sa position au bord de l'étang lui vaudra d'ailleurs une autre appellation : il deviendra naturellement le *Moulin de l'Etang*. Vers la fin du XVIII^e siècle il sera transformé

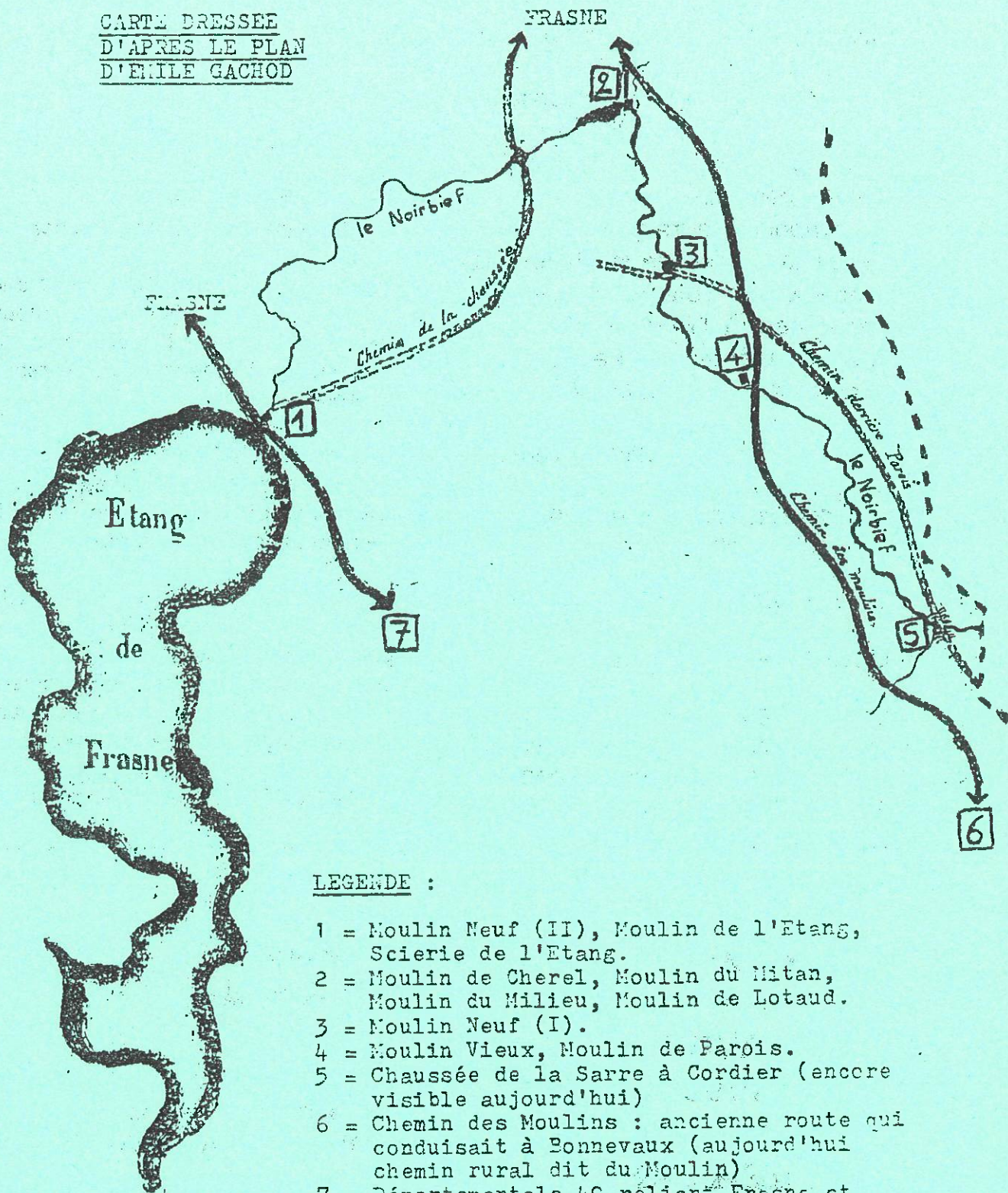
en scierie et connaîtra une certaine importance au début du XX^e siècle avec le hameau de l'Etang.

Les *Moulins de l'Etang*, de *Lotaud* et de *Parois* étaient aussi dénommés "les trois moulins de Frasne".

En plus de ces moulins, il faut ajouter une serre (ou scie) que les Besancenet tenaient en ascensement des Chalon-Arlay et qu'ils laissèrent en 1488 à l'abbaye de Mont-Sainte-Marie, celle-ci s'engageant à payer annuellement le cens de 10 sols estevenants aux amodiateurs. Cette serre implantée *"deu costé le Molin de Paroy ou territoire de Fraigne"* correspond certainement à la *Sarre à Cordier*, nom de lieu connu depuis 1539.

Enfin en 1492 Anthoine et Claude Monnier avaient obtenu des Chalon-Arlay une place à la chaussée de l'étang de Frasne afin d'y ériger une scie ou un moulin vers le *"viez pelon dud. estang"*. La construction fut-elle réalisée par les frères Monnier ? Fut-elle reprise en 1509 par Philiberte de Luxembourg avec son Moulin Neuf ? Répondre de façon précise à ces deux questions est hasardeux. En tout cas, le 30 janvier 1509, Philiberte de Luxembourg accorda à Claude

CARTE DRESSEE
D'APRES LE PLAN
D'EMILE GACHOD



LEGENDE :

- 1 = Moulin Neuf (II), Moulin de l'Etang, Scierie de l'Etang.
- 2 = Moulin de Cherel, Moulin du Mitan, Moulin du Milieu, Moulin de Lotaud.
- 3 = Moulin Neuf (I).
- 4 = Moulin Vieux, Moulin de Parois.
- 5 = Chaussée de la Sarre à Cordier (encore visible aujourd'hui)
- 6 = Chemin des Moulins : ancienne route qui conduisait à Bonnevaux (aujourd'hui chemin rural dit du Moulin)
- 7 = Départementale 49 reliant Frasné et Bonnevaux. Cette route n'existait pas au Moyen Age mais il y avait une chaussée le long de l'étang près du Moulin de l'Etang.

Le Chemin de la Chaussée n'a été cité que par E. Gachod à la fin du siècle dernier. Quant au Chemin derrière Parois, il n'en reste aujourd'hui que quelques traces.

Monnier une place à l'*Ecouland*, en contrebas de l'actuel cimetière, pour y édifier "une forge et meule à battre et moule tous ferremans" moyennant 6 sols de cens par an. Philiberte de Luxembourg aurait ainsi compensé la reprise de la place à la chaussée de l'étang par cet ascensement à l'*Ecouland* qui eut lieu la même année que la construction du *Moulin Neuf*.

Michel Renaud

ORIGINE DES NOMS DES MOULINS

MOULIN VIEUX : sens clair.

MOULIN NEUF : sens clair.

MOULIN DE PAROIS : ancien français *perroi*, *perroy*, *parroy*, chemin pierreux et *perrois*, *perroys*, terrain pierreux.

Le site de cet ancien moulin correspond effectivement à un endroit pierreux.

MOULIN DE CHERIAU, CHEREL, etc. :

ancien français *charal*, *charrau*, voie par laquelle peut passer un char, une charrette.

Construit le long du Noirbief et dans une zone marécageuse, ce moulin devait certainement son nom au chemin qui permettait de traverser le Noirbief.

MOULIN DU MITAN :

ancien français *mitan*, milieu.

Ce moulin était placé entre le moulin de l'Etang et celui de Parois.

MOULIN DE L'HOUTAUD, D'HOUTOT, DE LOTAUD, etc. :

patois *hotau*, maison comtois *houtau*, *hotau*, logis, cuisine (ancien français *ostel*, demeure, maison ; logis ; hôtellerie, auberge.

MOULIN DE L'ETANG : sens clair.



**31 MARS
1er AVRIL
2 AVRIL
1995**

THEATRE

FRASNE
centre
d'animation



**LE THEATRE
DU BRIC-A-BRAC**

présente

**LES SELECTIONS
OU
L'EGALE DIFFERENCE**

DES MERCIS ET DU TRAVAIL AUX AMIS DE LA MUSIQUE

L'année musicale 1994/1995 restera pour la Société comme une année «historique».

En effet, nos «anciens» (Bernard LEPEULE, Julien POIX, Roland LEPEULE) fondateurs de l'association en 1972, ne font plus partie officiellement de nos rangs.

Plus que leur générosité et leur dévouement, c'est le résultat de leur action qui doit nous interpeler :

D'une dizaine de musiciens en 1972, l'association compte aujourd'hui plus de 180 membres. Grâce à eux, Frasne s'est constitué un formidable outil de développement culturel, comparable à aucun autre et qui place la Société comme la première de Franche Comté.

A l'évidence, toute la société et tous les musiciens de l'harmonie leur doivent beaucoup, d'autant plus qu'ils ont su, durant ces deux décennies, accueillir, former et motiver de jeunes recrues dont font partie Jean-Marc GUINCHARD, trompettiste et directeur de l'École de Musique, moi-même et bien d'autres.

Mais surtout, ils ont su conserver une identité à l'association, grâce aux bons mots de Julien, aux airs d'accordéon de Roland, aux histoires de Pépé, tout cela dans un climat d'amitié, de camaraderie et de bénévolat.

C'est pourquoi, aujourd'hui, en mon nom et au nom des Amis de la Musique, je leur dis un sincère et amical MERCI.

Pour combler ces départs ainsi que celui de Daniel GRANDCLEMENT, secrétaire de l'harmonie, a dû être constitué un nouveau bureau. Il est vite apparu à l'ensemble de ses membres, que les structures financières de l'association reposaient sur des sables mouvants et que la société, dans ces conditions et malgré les efforts et ingéniosité de ses membres pour récolter de l'argent, ne pourrait pas survivre longtemps. En effet, le budget réel de l'association pour cette année laisse apparaître un déficit à combler de 39 000 F (cf ci-après).

Des mesures ont été prises : vente de stylos et de casquettes publicitaires, organisation d'une soirée bavaroise le 22 avril dernier, démarche auprès des entreprises locales pour des annonces publicitaires lors de nos concerts, réaménagement du banquet de la Sainte Cécile pour lequel chacun paie sa part, démarche auprès des Communes environnantes, des centres de loisirs pour l'organisation de concerts ou de fêtes communales ; l'effort a été mis sur nos deux concerts annuels avec l'invitation de la Musique de Doubs à la soirée du 17 décembre et avec de surprises pour le concert du 8 Mai.

En tout état de cause, la société paraît victime de son succès. Il devient urgent que chacun réfléchisse au devenir de l'école car à ce stade de développement, (160 élèves, 11 salariés, des locaux fonctionnels, 190 000 F d'instruments et matériels collectifs), de mauvaises décisions ou le report de bonnes solutions compromettraient le devenir de la société.

Le Président

Marc PAULIN.

Budget Prévisionnel de l'Association "Les Amis de la Musique" pour 94/95

| | | |
|-----------------|---|------------------|
| Dépenses | Intervenants (Professeurs + Directeur)..... | 262 800 F |
| | Assurances diverses..... | 3 000 F |
| | Location instruments..... | 4 500 F |
| | Nouvelles partitions pour l'année..... | 4 000 F |
| | Secrétariat..... | 1 000 F |
| | Nettoyage salle de musique..... | 1 000 F |
| | Pupitre..... | 1 600 F |
| | Tabouret piano..... | 800 F |
| | Matériel percussion..... | 2 500 F |
| | Matériel d'éclairage..... | 1 000 F |
| | OYONNAX (concours national) | |
| | - Transport..... | 2 000 F |
| | - Partitions..... | 2 000 F |
| | - Repas..... | 3 000 F |
| | Divers..... | 1 000 F |
| | TOTAL | 290 200 F |

| | | |
|-----------------|--|------------------|
| Recettes | Cotisations des élèves..... | 198 800 F |
| | Subventions de la Commune de Frasne aux parents d'élèves sur la base de 450 F / élève..... | 42 750 F |
| | Subvention du Conseil Général..... | 6 000 F |
| | Subvention de la Commune de Frasne à la Société..... | 3 500 F |
| | TOTAL | 251 050 F |

Solde de l'Association avant manifestations : - 39 150 F

Actuellement, la Société dispose de 25 000 F sur un compte d'épargne

Conclusion : La Société va organiser des manifestations et des ventes diverses (stylos, casquettes à l'effigie de l'Association).

**Nous comptons sur votre présence et sur
votre générosité pour que vive la musique.**

**A
B
C
D
E
F**

A.B.C.D.E.F. section THEATRE

"FAMILLE et DEPENDANCE"

Tableau pittoresque d'une famille originale. La mère, ancienne comédienne qui a conservé "le ton théâtral", le père, un romancier à succès et leurs deux enfants "mal élevés"... Chacun d'eux vit à sa manière sans se préoccuper de la famille. Tous invitent un convive qu'ils accueillent et délaissent très rapidement !

Cette situation est source de comique intense avec des répliques originales et drôles... prises dans notre vie quotidienne.

Comédie en 3 actes mise en scène par Serge ROUX

Et avec dans le rôle de :

Sabine BELMONT, (la mère) Martine GARNIER
Lucie BELMONT, (la fille) Annette BEAUFOUR
Gladys MUTIN, (invitée d' Antoine) Paulette COURTEBRAS
Flore DESCHAMPS, (invitée de Richard) Fabienne ROLET
Emma, (la bonne) Josiane GARNIER
Richard BELMONT, (le père) Claude MOREL
Antoine BELMONT, (le fils) Philippe MAIROT
Charles- Hubert DE LANCENAC, (invité de Lucie) Daniel PARRIAUX
Marc BETON, (invité de Sabine) Pierre DORNIER



Cette pièce vous sera présentée à :

FRASNE - (salle d'animation)

vendredi 17 et samedi 18 février 1995 à 20 h 30
dimanche 18 février 1995 à 15 h

LA RIVIERE DRUGEON (salle du Temps Libre)

samedi 25 mars 1995 à 20 h 30

GOUX les USIERS (salle des Fêtes)

samedi 8 avril 1995 à 20 h 30

(Les autres dates et lieux n'étant pas encore confirmés,
merci de consulter la presse locale)

A B C D E F

La section tennis de table **A.B.C.D.E.F.** regroupe 42 joueurs dont 24 licenciés F.F.T.T. (Fédération Française de Tennis de Table)

- **15 enfants sont concernés par l'école d'initiation.**

5 filles et 10 garçons (entre 8 et 10 ans) se retrouvent tous les lundis de 17 h à 18 h. au gymnase du groupe scolaire Xavier Marmier. Cette approche du tennis de table est assurée par des joueurs confirmés de notre club.

Pour fêter la fin de l'année 1994, un tournoi interne, avec remise de récompenses, réunira ces jeunes joueurs.

- **12 jeunes joueurs confirmés** sont entraînés par Serge LOISEAU tous les mardis de 17 h à 18 h 30.

Ces 4 filles et ces 8 garçons (à partir de 12 ans) forment les équipes de championnat jeunes de départemental 3A.

- **Les adolescents et les adultes** se retrouvent tous les mardis de 20 h à 22 h, sous la direction de Serge LOISEAU pour les entraînements hebdomadaires.

Des pongistes amateurs se joignent aux joueurs engagés en championnat le mardi soir et le samedi après-midi lorsque le gymnase n'est pas occupé par des matchs de championnat.

Personnes à contacter si vous êtes intéressé :

- Daniel PARRIAUX - ☎ 81.49.82.53
- Gilles GARNIER - ☎ 81.49.82.18
- Alain ROLET - ☎ 81.49.82.66

5 équipes A.B.C.D.E.F. engagées en Championnat :

☆ Championnat jeunes :

Lydie BEAUFOUR, Valérie CUCHE, Anthony MOREL,
Emeric ROLET, Thimothée SEMAIN.

☆ Départemental 3 A :

Stéphanie CUCHE, Gaëlle HAUBRY, Cyprien CHAGROT,
Roland TRIMAILLE, Benjamin VONIN.

☆ Départemental 3 B :

Pierre DORNIER, Jean-Claude PIGAGNIOL, Thierry SCHUTZ,
Jean-Paul THOMASIC.

☆ Départemental 1 A :

Gilles GARNIER, Serge LOISEAU, Patrick LOUETTE,
Alain ROLET, Lilian SALVI.

☆ Départemental 1 B :

Daniel BEAUFOUR, Cyril MANCHE, Fabien MANCHE,
Bernard MARMIER, Jérôme VALLET.

Les différentes rencontres ont lieu très souvent
le vendredi soir, à partir de 20 h 30
au Gymnase du Groupe scolaire Xavier Marmier.

Le public est le bienvenu !

**A
B
C
D
E
F**

A B C D E F

A B C D E F

A.B.C.D.E.F. section cinéma

Les séances de cinéma sont programmées à l'initiative de notre association et en collaboration avec "L'ECRAN MOBILE" de Besançon.

Reprise le 20 octobre avec le film "MAVERICK", cette séance a été annulée, faute de spectateurs. Jeudi 17 novembre 1994, nous avons proposé un film d'action : "SPEED" qui a remporté un grand succès auprès des jeunes. Ce film sans aucune minute de répit a laissé les spectateurs essouffés !

"The MASK" samedi 17 décembre 1994 à 20 h (durée 1 h 40)

"Timide employé de banque, malheureux en amour, Stanley trouve un jour un masque mystérieux. Il l'applique sur son visage et... miracle de l'image de synthèse, il devient une tornade invincible, moitié toupie affolée, moitié pantin en chewing-gum. Quand Stanley découvre une bande malfrats qui s'appêtent à dévaliser sa banque, le masque se révèle une arme très efficace et très convoitée..."

"FORREST GUMP" mardi 17 janvier 1995 à 20 h (durée 2 h 20)

Le film qui chamboule l'histoire des Etats-Unis à coups d'effets spéciaux !

"Assis sur le banc d'un arrêt d'autobus, Forrest raconte son histoire aux passants. Tout benêt qu'il soit Forrest a influencé le jeu de jambes d'Elvis Presley, rencontré trois présidents des Etats Unis, croisé John Lennon sur un plateau de télévision, fait la guerre du Vietnam et contribué à révéler le scandale du Watergate !"

Forrest, benêt heureux, devient un homme accompli, sportif, milliardaire, père de famille et grâce aux images de synthèse et à une perfection technique, il dialogue avec les "vrais" personnages, nous faisant revivre tous les chaos subis par l'Amérique. Ce pays où les Présidents tombent comme des mouches, où l'on devient un héros en un tournemain et star en un jour.

"le ROI LION" mardi 23 février 1995 à 20 h (durée 1 h 30)
réalisation : Walt DISNEY

"Simba, le lionceau, se croit responsable de la mort de son père, le roi Musafa, assassiné par son propre frère, Scar. Simba s'exile, grandit et revient affronter oncle Scar, pour reprendre sa place sur le trône."

Simba découvre ses amis de la jungle en musique, dans une féerie multicolore. Il rencontre deux bestioles hilarantes : Pumbaa, le phacochère, et Timon, le suricate, avec qui il danse. Quand Scar, le lion félon, fait alliance avec les hyènes, ils défilent au pas de l'oie comme les troupes nazies...



La publicité (affiches, tracts) et l'organisation matérielle des séances sont à la charge d'A.B.C.D.E.F. Le Président de notre association se rend à Besançon pour les réunions de programmation. La recette des entrées est restituée en totalité à l'Ecran Mobile qui fixe les tarifs et projette les films.

au Collège Emile LAROUÉ de FRASNE

début des séances : 20 h impérativement

Attention :

nouveaux tarifs en JANVIER 1995

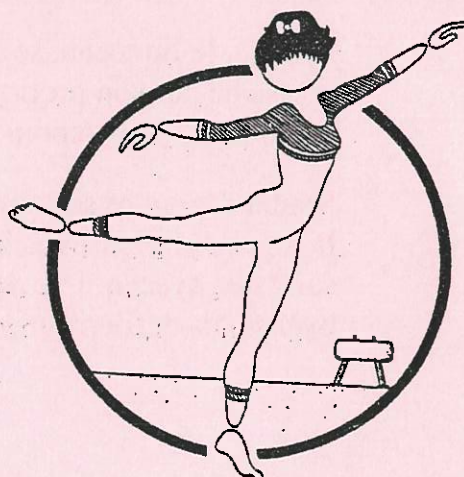
23 frs : enfants et adhérents ABCDEF
28 frs : adultes

A B C D E F

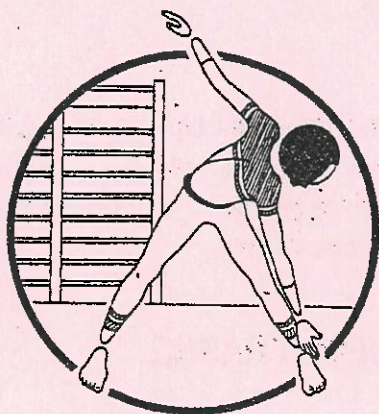
**A
B
C
D
E
F**

ELAN SPORTIF DE FRASNE

Afin de répondre à une demande chaque jour plus importante, l'Elan sportif de Frasne envisage de diversifier ses activités en créant une section garçon. L'orientation de cette activité n'a pas encore été définie (gymnastique masculine, trampoline...). Pour faire aboutir au mieux notre projet, il est indispensable que de nouvelles personnes s'investissent. C'est pourquoi, nous faisons appel à votre soutien et demandons aux parents désirant participer aux entraînements de se faire connaître à l'adresse suivante :



Madame Emmanuelle PETITE
Lotissement "Les Epicéas"
25560 BONNEVAUX



Monsieur Saulnier se propose pour prendre en charge la direction de ce groupe, mais il est bien évident que sans aide il ne pourrait mener à bien cette activité. Notre projet resterait alors sans suite.

Cet article est aussi l'occasion pour nous de vous rappeler que notre section de gymnastique féminine existe maintenant depuis 4 ans. Nous avons un effectif de 54 filles à savoir :

- 8 filles en section Eveil (4 ans)
- 20 filles en section mini-poussines (5-7 ans)
- 19 filles en section poussines (7-10 ans)
- 7 filles en section jeunesses (10-14 ans)

Pour maintenir ces 4 sections à la rentrée 1995, nous aurons besoin également de votre soutien (pour les entraînements, les responsabilités au sein du comité...).

Que vous soyez jeune fille, papa, maman ou retraité notre association se fera une joie de vous accueillir.

Comptant sur votre générosité et votre dévouement,

Bien cordialement

LE COMITE

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Comme chaque année, votre générosité s'est manifestée lors du passage des 13 bénévoles qui ont recueilli la somme de 29 720 F envoyés au Comité du Doubs - Hôtel du Ville - BESANÇON.

Il faut ajouter ₤ les quêtes au moment des mariages 1 078.50F
 ₤ les quêtes au moment des décès 3 727.00 F

Merci à tous pour ces dons.

Vous pourrez lire ci-dessous un communiqué paru dans l'Est Républicain du Dimanche 4 décembre 1994, rédigé par le Comité du Doubs ainsi que la liste des organisations sociales et humanitaires faisant appel à la générosité du public et qui sont membres du Comité de la Charte de Déontologie (novembre 1993)

La Ligue contre le Cancer et l'ARC : Deux associations différentes

La Ligue contre le cancer nous prie d'insérer :

"Les médias commentent actuellement abondamment l'organisation financière d'une association de lutte contre le cancer : l'Association pour la Recherche sur le Cancer (ARC)

Pour répondre aux incertitudes et interrogations légitimes de ceux qui désirent s'associer à la lutte contre cette maladie, les comités départementaux de la Ligue contre le cancer de la Région de Franche-Comté sont soucieux d'affirmer leur identité et leur différence.

La gestion financière autonome de chacun d'eux est assurée par un conseil d'administration dont les membres sont désignés par un vote de l'assemblée générale annuelle des adhérents.

Ils décident des attributions de subventions importantes pour la recherche, l'amélioration des moyens de diagnostic et traitement en fonction des dossiers étudiés par le conseil scientifique réunissant les

cancérologues hospitaliers de la région.

Les comités contribuent également à l'éducation sanitaire et ils viennent en aide aux malades et à leurs familles. Ce fonctionnement, assuré presque exclusivement par des bénévoles, entraîne des frais extrêmement réduits. Les comptes sont publiés après contrôle par un commissaire aux comptes agréé près de la cour d'appel et envoyés aux services ministériels de contrôle (IGAS), conformément à l'engagement pris (charte déontologie des associations sociales et humanitaires) en compagnie de 22 grandes associations nationales (et dont l'ARC, à ce jour, a refusé de faire partie). C'est une garantie absolue de rigueur et de transparence.

Ajoutons que les 101 comités départementaux sont fédérés au sein de la ligue nationale (1 Avenue Stephen Pichon, Paris XIIIe) reconnue d'utilité publique en 1920"

Les organisations membres du Comité de la Charte (novembre 93)

- Action Internationale contre la Faim
- Association Française contre les Myopathies
- Association Valentin Haüy pour le Bien des Aveugles
- Fondation de France
- Institut Pasteur
- Ligue Nationale contre le Cancer
- Les Petits Frères des Pauvres
- Secours Catholique
- Villages d'Enfants SOS de France
- Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
- Comité Français pour le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance - UNICEF
- Oeuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte
- Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux.
- Aide et Action
- Association des Paralysés de France
- Delta 7
- Fondation pour la Recherche Médicale
- Jeunesse au Plein Air
- Médecins du Monde
- Les Restaurants du Coeur
- Secours Populaire Français
- Villages d'Enfants SOS dans le Monde

SERVICES DE GARDE

| DOCTEURS | PHARMACIE |
|----------------------------|--------------------------------|
| CHESNEL 81.49.81.14 | FRASNE..... 81.49.81.50 |
| HUMBEY 81.49.84.57 | LEVIER..... 81.49.54.99 |
| JEANNIN 81.89.72.88 | GOUX 81.38.22.63 |
| TARTARIN 81.89.80.52 | COMMISSARIAT 81.38.51.10 |
| TARRIUS 84.51.31.38 | (Pontarlier) |

INFIRMIÈRES 81.49.83.59 (8h/8h30 - 11h30/12h - 18h30/19h)
 PEDICURE 81.39.20.91 au dispensaire les 2^e et 4^e mardis
 VÉTÉRINAIRES ... 81.49.81.48

| DATES | DOCTEURS | PHARMACIES |
|-------------|----------|------------|
| 01 JANVIER | TARTARIN | LEVIER |
| 08 JANVIER | TARRIUS | GOUX |
| 15 JANVIER | CHESNEL | PONTARLIER |
| 22 JANVIER | JEANNIN | FRASNE |
| 29 JANVIER | HUMBEY | LEVIER |
| 05 FEVRIER | TARTARIN | GOUX |
| 12 FEVRIER | TARRIUS | FRASNE |
| 19 FEVRIER | CHESNEL | PONTARLIER |
| 26 FEVRIER | JEANNIN | GOUX |
| 05 MARS | HUMBEY | FRASNE |
| 12 MARS | TARTARIN | PONTARLIER |
| 19 MARS | TARRIUS | LEVIER |
| 26 MARS | JEANNIN | FRASNE |
| 02 AVRIL | CHESNEL | PONTARLIER |
| 09 AVRIL | HUMBEY | GOUX |
| 16-17 AVRIL | TARTARIN | FRASNE |
| 23 AVRIL | TARRIUS | LEVIER |
| 30 AVRIL | CHESNEL | GOUX |
| 01 MAI | CHESNEL | GOUX |
| 7-8 MAI | HUMBEY | PONTARLIER |
| 14 MAI | TARTARIN | LEVIER |
| 21 MAI | TARRIUS | FRASNE |
| 25 MAI | CHESNEL | FRASNE |
| 28 MAI | CHESNEL | PONTARLIER |

P.A.I.O. DU HAUT-DOUBS
Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation

**VOUS AVEZ MOINS
DE 26 ANS**

LA P.A.I.O. EST UN LIEU D'ACCUEIL OU VOUS POURREZ BENEFCIER DES SERVICES SUIVANTS :

- * Aide à la définition d'un projet professionnel,
- * Information sur le dispositif jeunes (16 - 26 ans) :
 - Mesures pour l'emploi,
 - Contrats en alternance,
 - Accès à la formation.

LA P.A.I.O. C'EST AUSSI :

- * des informations sur les métiers,
- * des informations sur les filières et les stages proposés,
- * une mise à jour hebdomadaire des offres d'emplois en alternance.

Une permanence est assurée le 2ème lundi du mois

en Mairie de FRASNE, de 14 h à 16 h 30

Dans le dernier JOURNAL DE FRASNE
le numéro 13
nous vous avons donné la copie d'un
diplôme du livre Guinness des records
qui certifiait que M. Omer VIENNET
détenait le record du monde pour la réalisation
du plus grand carré magique

Un carré magique est une combinaison des nombres
disposés de telle façon que la somme des nombres
de chaque ligne
de chaque colonne
de chaque diagonale
soit toujours le même

Omer Viennet le 5 décembre 1992
a composé un carré magique de 235 cases .
Le total de chaque ligne ,colonne ou diagonale est de

6 489 055

Ce Monsieur Omer Viennet est né à Frasne le 26.06.1912